



DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000
« EMOUCHURE DE L'ARGENS »
FR9301627



ANNEXES

CHARTRE
NATURA 2000



Paul MOURIER

collection des études

Avant propos

Ce document constitue La Charte du site Natura 2000 FR9301627 « EMBOUCHURE DE L'ARGENS »

Elle expose les engagements et recommandations propres à chaque activité présente sur le site. Tous les usagers peuvent être concernés par la signature de cette Charte. Le but étant d'encadrer leur activité respective par des pratiques et engagements respectueux de l'environnement.

Les photos pour l'illustration de la présente Charte ont été prises par la Ville de Fréjus, structure opératrice

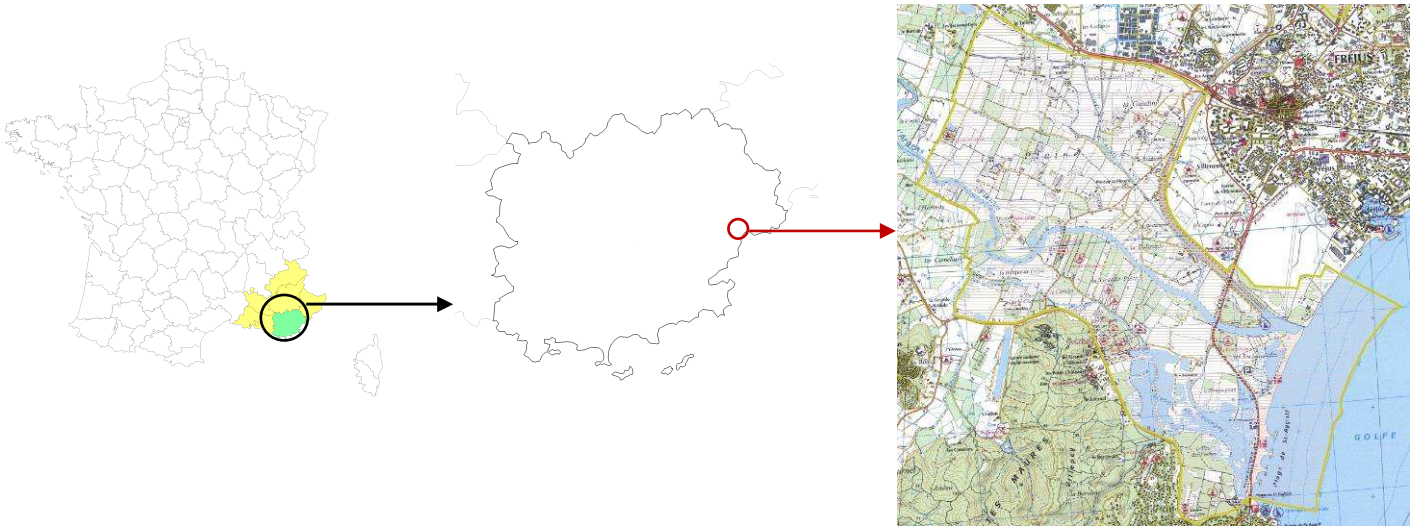
SOMMAIRE

AVANT PROPOS.....	1
PRÉSENTATION DU SITE.....	4
PARTIE 1 - SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS SIGNES PAR L'ADHERENT A LA CHARTE	5
PARTIE 2 - LA CHARTE NATURA 2000.....	8
1. PRESENTATION DE LA CHARTE NATURA 2000	9
2. OBJECTIFS DE LA CHARTE NATURA 2000	9
3. CONDITIONS D'ADHÉSION À LA CHARTE	9
4. CONTREPARTIES FISCALES DE LA CHARTE.....	10
5. CONTENUE DE LA CHARTE	10
6. CONTRÔLES DE LA CHARTE.....	11
PARTIE 3 - ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS SUR LA PARTIE TERRESTRE	12
1. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS GENERAUX.....	13
2. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR TYPES DE MILIEUX	15
MILIEUX LITTORAUX (DUNES ET ARRIERES PLAGES)	15
MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES.....	16
MILIEUX FORESTIERS.....	17
MILIEUX OUVERTS ET AGRICOLES	18
MILIEUX URBANISES.....	19
3. RECOMMANDATIONS PAR TYPE D'ACTIVITES	20
RECOMMANDATIONS GENERALES	20
ACTIVITES AGRICOLES (RECOLTE, FOURRAGE...)	21
ACTIVITES SYLVICOLES (DEBROUSSAILLAGE, TAILLE, COUPE...).....	22
ACTIVITES CYNEGETIQUES (CHASSE)	23
ACTIVITES DE PECHE (A PIED/DE BORD, LAGUNAIRE).....	24
ACTIVITES PASTORALES (BOVINS/OVINS/CAPRINS/EQUINS).....	25
ACTIVITES DE DEMOUSTICATION	26
ACTIVITES PEDESTRES (PROMENADE, PROMENADE CHIEN, MARCHE NORDIQUE, OBSERVATION)	27
ACTIVITES SPORTIVES (CYCLISME, VTT, ROLLER/PATIN A ROULETTES/SKATEBOARD, COURSE A PIED)	28
ACTIVITES EQUESTRES (CENTRE EQUESTRE, PROMENADE, CALECHE, PATROUILLES SECURITE)	29
ACTIVITES MODELISME (AQUATIQUE, AERIEN).....	30
ACTIVITES MILITAIRES (ENTRAINEMENT, MANŒUVRES).....	31
ACTIVITES D'HEBERGEMENT (CAMPINGS, VILLAGE DE VACANCES, CENTRE DE PLEIN AIR).....	32
ACTIVITES AUTOMOBILE (VOITURE, MOBIL-HOME, POIDS LOURD, MOTO/QUAD, MOBYLETTE/SCOOTER).....	33
ACTIVITES AERIENNES (ULM, PARA-MOTEUR, HELICOPTERE, AVION, CANADAIR)	34
ACTIVITES PROFESSIONNELLES (BTP, TERRASSEMENT, PEPINIERS...).....	35
INFRASTRUCTURES (STATION D'EPURATION, STATION DE POTABILISATION, DECHETTERIE...).....	36

PARTIE 4 - ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS SUR LA PARTIE MARINE	37
1. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS GENERAUX	38
2. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR TYPES D'ACTIVITÉS.....	40
RECOMMANDATIONS GENERALES	40
ACTIVITE DE PLAGE (BAIGNADE, NATURISME, KIOSQUES, DOUCHES, POSTES DE SECOURS, W.C).....	41
NETTOYAGE DES PLAGES (MANUEL ET MECANIQUE)	42
ACTIVITE DE PECHE (DE BORD, DE PLAISANCE, PROFESSIONNELLE)	43
NAVIGATION NAUTIQUE DE PLAISANCE (VOILIER, BATEAU MOTEUR, TRANSPORT MARITIME).....	44
NAVIGATION NAUTIQUE LEGERE (CANOË KAYAK, AVIRON, PIROGUE, PEDALO).....	45
ACTIVITE NAUTIQUE LEGERE (KITE-SURF, PLANCHE A VOILE, SURF, PADDLEBOARD, SKIMBOARD, BODYBOARD)	46
ACTIVITE NAUTIQUE MOTORISEE (JET-SKI, SKI NAUTIQUE, PARACHUTE ASCENSIONNEL).....	47
ACTIVITE SOUS-MARINE (PLONGEE, RANDONNEE PALMEE).....	48
PARTIE 5 - ADHESION A LA CHARTE NATURA 2000	49
ANNEXES	59

PRÉSENTATION DU SITE

Le site NATURA 2000 FR9301627 « Embouchure de l'Argens » couvre une superficie totale de 1383 ha. Il s'étend à la fois sur une partie terrestre (1196 ha soit 87%) et sur une partie marine (186 ha soit 13%). Sa surface se répartie sur trois communes : Fréjus (90%), Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens (10%).



Ce site regroupe de nombreuses richesses écologiques constituant une grande mosaïque de milieux, support d'un cortège floristique et faunistique d'intérêt communautaire et patrimonial. Ces particularités ont justifié la proposition de ce site au titre de la directive 92/43 CEE du 21 mai 1992 dite « Directive Habitats », comme site d'intérêt communautaire. Ce site fait partie d'un vaste réseau de sites naturels représentatifs de la biodiversité à l'échelle de l'Europe : le réseau Natura 2000. Celui-ci a été mis en place dans le but de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'objectif du réseau Natura 2000 est de conserver le patrimoine naturel tout en tenant compte des activités humaines dans un esprit de développement durable.

Ce périmètre, l'homme et ses activités l'ont profondément fait évoluer. Il reste aujourd'hui d'une très grande valeur biologique. C'est cette pérennité qu'il convient, dans le cadre de NATURA 2000, de chercher à assurer voire à amplifier ou à rétablir avec la participation la plus large possible des propriétaires, ayant-droits et acteurs du territoire.

PARTIE 1

SYNTHESE DES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS

SIGNES PAR L'ADHERENT A LA CHARTE

Engagement et recommandations appliqués sur la partie « Terrestre »		
	Adhésion	
	OUI	NON
Engagements et recommandations généraux		
Recommandations par Habitats		
Milieux littoraux		
Milieux humides et aquatiques		
Milieux forestiers		
Milieux ouverts et agricoles		
Milieux urbanisés		
Recommandations par Activités		
Recommandations générales		
Activités agricoles (récolte, fourrage...)		
Activités sylvicoles (débranchage, taille, coupe...)		
Activités cynégétiques (chasse)		
Activités de pêche (à pied/de bord, lagunaire)		
Activités pastorales (bovins/ovins/caprins/équins)		
Activités de débranchage		
Activités pédestre (promenade, promenade chien, marche nordique, observation)		
Activités sportives (cyclisme, VTT, roller/patin à roulettes/skateboard, course à pied)		
Activités équestres (centre équestre, promenade, calèche, patrouilles sécurité)		
Activités modélisme (aquatique, aérien)		
Activités militaires (entraînement, manœuvres)		
Activités d'hébergement (campings, village de vacances, centre de plein air...)		
Activités automobile (voiture, mobil-home, poids lourd, moto/quad, mobylette/scooter)		
Activités aériennes (ULM, para-moteur, hélicoptère, avion, canadair...)		
Activités professionnelles (BTP, terrassement, pépinières...)		
Infrastructures (station d'épuration, station de potabilisation, déchetterie,...)		

Engagement et recommandations appliqués sur la partie « Marine »		
	Adhésion	
	OUI	NON
Engagements et recommandations généraux		
Recommandations par Activités		
Recommandations générales		
Activité de plage (baignade, naturisme, kiosques, douches, postes de secours, W.C)		
Nettoyage des plages (manuel et mécanique)		
Activité de pêche (de bord, de plaisance, professionnelle)		
Navigaton nautique de plaisance (voilier, bateau moteur, transport maritime)		
Navigaton nautique légère (canoë kayak, aviron, pirogue, pédalo)		
Activité nautique légère (kite-surf, planche à voile, surf, paddleboard, skimboard, bodyboard)		
Activité nautique motorisé (jet-ski, ski nautique, parachute ascensionnel)		
Activité sous-marine (plongée, randonnée palmée)		

PARTIE 2

LA CHARTE NATURA 2000

1. PRESENTATION DE LA CHARTE NATURA 2000

La charte Natura 2000, définie par la circulaire ministérielle DNP/SDEN N°2007-n°1 du 26 avril 2007, est un outil d'adhésion au Document d'Objectifs. Sa signature constitue un acte fort d'engagement de gestion durable du site Natura 2000 FR9301627 « Embouchure de l'Argens ».

Il s'agit d'un document contractuel, annexé au DOCOB, constitué d'une liste d'engagements et de recommandations contribuant à la réalisation des objectifs de conservation identifiés dans le Tome 1 du Document d'Objectifs.

2. OBJECTIFS DE LA CHARTE NATURA 2000

L'objectif de la charte est d'encourager la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. C'est un outil permettant de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée et actuelle qui a permis le maintien de cette richesse et de ces habitats remarquables. Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du DOCOB), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat ou d'une MAE.

Les engagements proposés n'engendrent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et ne donnent pas droit à rémunération. Seules des contreparties fiscales sont possibles avec la signature de la Charte Natura 2000.

3. CONDITIONS D'ADHÉSION À LA CHARTE

Cette charte s'adresse à tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans le site Natura 2000. Il peut s'agir d'un propriétaire ou bien d'un mandataire, d'usagers du site (individuels ou bien regroupés en structures collectives type fédération de chasse/pêche, association, syndicat, groupement, etc...), exerçant une activité spécifique professionnelle, de loisir ou autre. La signature de la charte se base sur du volontariat, il n'y a aucune obligation.

Peuvent ainsi adhérer à la charte d'un site Natura 2000 :

- Tout titulaire de droits réels et personnels portant sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000. Il s'agit donc de personnes physiques ou morales, publiques ou privées. Le titulaire de droits est soit le propriétaire soit la personne disposant d'un mandat (type bail rural, bail emphytéotique, etc...) le qualifiant juridiquement pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.
- Les usagers d'un site Natura 2000, individuels ou regroupés en structure collective, exerçant une activité spécifique notamment de loisir.

Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans. Dans certains cas exceptionnels, cette durée pourra être de 10 ans. Pour les usagers la durée d'adhésion est a priori de 5 ans. Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000. En revanche, les usagers adhérant à la charte ne bénéficient pas de contreparties. Leur adhésion relève donc d'une démarche volontariste et civique.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 est doté d'un DOCOB validé par arrêté préfectoral.

4. CONTREPARTIES FISCALES DE LA CHARTE

Un contractant (propriétaire, exploitant, pratiquant sportif ou de loisir) s'engage à respecter les termes de la Charte. L'adhésion n'entraîne pas de rémunération directe, mais elle permet aux adhérents de bénéficier de certains avantages tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000 et MAE. Elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour certaines catégories.
- Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.
- Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.

- **Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) :**

L'article 1395 E du code général des impôts (CGI) précise que la signature d'une charte Natura 2000 sur un site désigné par arrêté ministériel et doté d'un document d'objectifs approuvé ouvre droit à une exonération des parts communales, départementales et régionales de la TFPNB pour les propriétés non bâties de 1ère, 2ème, 3ème, 5ème, 6ème et 8ème catégories en contrepartie d'un engagement de gestion. Ainsi, une charte conclue pour des parcelles classées dans les catégories mentionnées ci-dessus entraîne une exonération totale de la TFPNB.

La cotisation perçue par la Chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFPNB, n'est pas exonérée. L'exonération est applicable 5 ans à partir de l'année qui suit celle de l'adhésion à la charte. En cas de cession d'une parcelle exonérée de la TFPNB, le nouvel acquéreur pourra bénéficier du maintien de l'exonération jusqu'au terme initialement prévu dès lors qu'il souscrit un engagement de gestion. Les engagements donnant la possibilité d'une exonération doivent être rattachés au parcellaire cadastral :

- les engagements généraux n'ouvrent pas droit à exonération
- les engagements par milieux activent la possibilité d'une exonération

- **Droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations :**

L'article 793 du CGI précise que l'adhésion à une charte Natura 2000 donne droit à une exonération de 3/4 des droits de mutation sur les propriétés non bâties si :

- ces propriétés ne sont pas des bois ou des forêts
- ET si l'héritier s'engage sur l'acte de succession pendant au moins 18 ans à gérer les terrains conformément aux objectifs de conservation des milieux naturels

- **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales :**

Pour les parcelles engagées par une charte, les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue d'un maintien en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

5. CONTENUE DE LA CHARTE

Cette charte est constituée d'une liste d'**engagements et de recommandations**.

Les engagements et recommandations sont déclinés en 3 catégories :

- Les engagements et recommandations de portée général
- Les engagements et recommandations par milieu identifiable (ex : milieux aquatiques et humides...)
- Les engagements et recommandations par activité.

Pour la partie terrestre, ces engagements et recommandations sont divisés en engagements et recommandations relatifs aux types de milieux terrestres (forestiers, humides, littoraux) et en recommandations relatives aux types d'activités.

Pour la partie marine, ces engagements et recommandations sont scindés en engagements et recommandations généraux sur le milieu marin et en recommandations par types d'activités.

« **Engagements par types de milieux** » : correspondent à des pratiques de gestion favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire, appelées « bonnes pratiques », que l'adhérent s'engage à respecter en contrepartie d'avantages (notamment fiscaux pour les propriétaires). Ces engagements sont soumis à contrôle. En cas de non-respect constaté, l'adhésion à la charte peut être suspendue et le bénéfice des exonérations fiscales supprimé.

« **Recommandations par types de milieux** » : correspondent à des pratiques de gestion favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire du site propres à sensibiliser l'adhérent et/ou tout autre structure collective aux enjeux de conservation du site. Ce sont des prescriptions générales, des incitations « à faire » et « à ne pas faire » non soumises à contrôle mais dont le non-respect n'entraîne pas une suspension de l'adhésion à la charte.

« **Recommandations par activités** » : représentent des comportements favorables aux habitats et espèces que les usagers d'un site Natura 2000 s'engagent à respecter lorsqu'ils exercent une activité (de loisirs ou autre) dans ou à proximité d'un site.

	Propriétaires et mandataires		Usagers	
	Objectif	Contreparties fiscales	Objectif	Contreparties fiscales
Engagements	Gestion des milieux	Oui	Non applicable	-
Recommandations		Non	Gestion des activités	Non

6. CONTRÔLES DE LA CHARTE

Les DDT/DDTM (Directions Départementales des Territoires et de la Mer, Ex-DDAF/DDEA) sont chargés de la sélection des dossiers à contrôler (en priorité ceux qui donnent lieu à une contrepartie financière) et de la réalisation des contrôles sur place. Les adhérents sont informés du contrôle qui porte sur la véracité des éléments mentionnés dans le dossier d'adhésion et le respect des engagements souscrits.

En cas de non-respect des engagements, l'adhésion à la charte est suspendue par le préfet puis confirmée le cas échéant par la DDT/DDTM.

EN RÉSUMÉ

La Charte Natura 2000 permet :

- de participer à la démarche Natura 2000,
- de reconnaître et de garantir le maintien de pratiques existantes favorables à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire,
- d'ajuster certaines pratiques afin de les rendre compatibles avec la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

PARTIE 3

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS

SUR LA PARTIE TERRESTRE

1. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS GENERAUX

Habitats d'intérêt communautaire et habitats d'intérêt communautaire prioritaire (*) présents :

- ❖ Lagune méditerranéenne*
- ❖ Dunes côtières fixées à la végétation herbacée (dunes grises)*
- ❖ Végétation annuelle des laisses de mer des côtes méditerranéennes
- ❖ Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes
- ❖ Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches)
- ❖ Dunes fixées du littoral méditerranéen du *Crucianellion maritimae*
- ❖ Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et *Challitricho-Batrachion*
- ❖ Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba*
- ❖ Galeries et fourrés riverains méridionaux (*Nerio-Tamaricetea* et *Securinegion tinctoriae*)
- ❖ Prés salés méditerranéens des hauts niveaux (*Juncetalia maritimi*)
- ❖ Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*
- ❖ Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (*Sarcocornietea fruticosi*)
- ❖ Frênaie thermophile à *Fraxinus angustifolia*
- ❖ Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Pin pignon
- ❖ Forêts à *Quercus suber* et Forêts à *Quercus ilex*

Espèces d'intérêt communautaire présentes :

- | | | |
|-------------------------------|---|---------------|
| ❖ Cistude d'Europe | } | Reptile |
| ❖ Grand rhinolophe | | |
| ❖ Murin à oreilles échancrées | } | Chauve-souris |
| ❖ Petit rhinolophe | | |
| ❖ Minioptère de Schreibers | | |
| ❖ Petit murin | | |
| ❖ Murin de Capaccini | | |
| ❖ Grand Capricorne | } | Insectes |
| ❖ Cordulie à corps fin | | |
| ❖ Damier de la Succise | | |
| ❖ Alose feinte du Rhône | } | Poissons |
| ❖ Barbeau méridional | | |
| ❖ Lamproie marine | | |
| ❖ Blageon | | |

Principaux enjeux :

- ❖ Maintenir une mosaïque d'habitats par les mesures les moins impactantes pour les habitats du site
- ❖ Lutter contre le piétinement des habitats
- ❖ Maintenir une bonne qualité des eaux
- ❖ Limiter les espèces animales et végétales exogènes
- ❖ Améliorer les gîtes et déplacements pour les chauves-souris
- ❖ Favoriser la régénération naturelle des peuplements forestiers

Rappels des bonnes pratiques sectorielles :

- ❖ Ne pas circuler en dehors des sentiers prévus à cet effet
- ❖ Ne pas introduire d'espèces invasives/exogènes
- ❖ Respecter la réglementation existante sur le site du Conservatoire du Littoral « Etangs de Villepey »
- ❖ Ne pas jeter ses déchets sur le site

ENGAGEMENTS GENERAUX

D'une manière générale, sur l'ensemble de la partie terrestre concernée, par cette charte, **je m'engage à :**

- Eviter la fragmentation des milieux naturels en ne sortant pas des sentiers et chemins réglementés et en respectant le balisage existant
- Ramasser mes déchets sur le site
- Ne pas introduire ou disséminer d'espèces végétales/animales exogènes et/ou envahissantes et veiller à ne pas les laisser proliférer en cas d'installation spontanée
- Limiter l'emploi de produits chimiques (produits phytosanitaires, fertilisants, amendements et engrais
- Autoriser le libre accès des parcelles concernées dans la Charte à la structure animatrice, aux gestionnaires du site et/ou aux experts scientifiques intervenant dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, pour la réalisation des opérations de suivis et d'inventaires des habitats naturels ou des espèces d'intérêt communautaire. Une information précisant les objectifs de leur intervention me sera communiquée par courrier ou par téléphone avant leur intervention

RECOMMANDATIONS

- ❖ Informer tout professionnel ou usager intervenant sur le site de l'existence de la charte et des dispositions prévues par celle-ci.
- ❖ Veiller à l'intégration paysagère de tout aménagement et signalétique dont l'installation est préconisée par le document d'objectifs
- ❖ Empêcher autant que possible les activités néfastes et illégales d'avoir lieu sur le site
- ❖ Favoriser la conservation du patrimoine historique et du petit patrimoine bâti notamment favorable à la faune (ex : chauve-souris)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

2. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR TYPES DE MILIEUX

Milieux littoraux (dunes et arrières plages)



ENGAGEMENTS

En complément des engagements et recommandations généraux, **je m'engage à :**

- N'exercer aucune activité qui entraînerait un phénomène d'érosion des dunes (ex : piétinement)
- Respecter les aménagements pour la mise en défens des habitats naturels (ganivelles, buttes, fossés)
- Ne pas prélever de sable ou tout autre remaniement du profil dunaire et des plages sauf travaux prévus dans le cadre du DOCOB
- Ne pas réaliser de nettoyage mécanique sur les dunes et arrières plages

RECOMMANDATIONS

- ❖ Limiter autant que possible la dégradation des ganivelles lors des périodes à forte fréquentation
- ❖ Sensibiliser le public à la fragilité des milieux littoraux, notamment les dunes
- ❖ Signaler rapidement à la structure animatrice du site Natura 2000 les dégradations des ganivelles
- ❖ Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de ma volonté d'organiser ou de laisser se dérouler des activités sur le site respectueuses des habitats naturels

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Milieux humides et aquatiques



ENGAGEMENTS

En complément des engagements et recommandations généraux, **je m'engage à :**

- N'exercer aucune activité sur les étangs ou dans la Lagune contraire à la réglementation
- Conserver la végétation en lisière des cours d'eau, canaux, lônes et fossés, sauf risques sanitaires et risques liés à la sécurité des usagers ou sauf dans le cas de travaux prévus dans le cadre du DOCOB
- Ne pas détruire les îlots présents
- Ne pas entreposer les branches et déchets d'exploitation de coupes de bois (rémanents) dans les cours d'eau, étangs, mares, dépressions humides
- Préserver les caractéristiques physiques et physicochimiques des cours d'eau et étangs en ne réalisant aucun amendement, rejet ou prélèvement d'eau (sauf usage DFCI)

RECOMMANDATIONS

- ❖ Favoriser un fonctionnement hydraulique optimal des canaux et cours d'eau (ne pas obstruer les cours d'eau, canaux, lônes et fossés)
- ❖ En cas de création de mares, respecter au maximum le profilage des berges en pente douce

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Milieux forestiers



ENGAGEMENTS

En complément des engagements et recommandations généraux, je m'engage à :

- Préserver les boisements matures et sénescents
- Maintenir et laisser sur pied des arbres à cavités, souches en décomposition, quelques bois morts (à terre ou sur pieds) abritant la faune

RECOMMANDATIONS

- ❖ Favoriser le mélange et la diversification des essences forestières autochtones lors des interventions d'amélioration ou en cas de reboisement
- ❖ Conserver au maximum différentes strates en sous-étage
- ❖ Préférer la régénération naturelle plutôt que les plantations
- ❖ Surveiller l'état sanitaire des peuplements forestiers

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Milieux ouverts et agricoles



ENGAGEMENTS

En complément des engagements et recommandations généraux, **je m'engage à :**

- Maintenir les éléments fixes existant sur l'exploitation et structurant le paysage (haies, bosquets, arbres isolés ou alignés, mares, canaux, lînes, fossés...)
- Réaliser les opérations d'entretien des arbres et arbustes, haies, bosquets entre le 1er septembre et le 31 mars afin de ne pas perturber la faune, notamment les oiseaux.
- Lors de l'entretien manuel ou mécanique, utiliser un matériel adapté, faisant des coupes nettes, pour la taille des haies, des bosquets et la conduite des arbres. Exporter les produits de coupe.
- Ne pas entreposer les branches et déchets d'exploitation de coupes de bois (rémanents) dans les cours d'eau, canaux, lînes, mares, dépressions humides
- Ne pas entreposer de déchets inorganiques (pneus...) et signaler les déchets déposés à mon insu

RECOMMANDATIONS

- ❖ Effectuer un entretien des haies/bosquets permettant de favoriser les espèces indigènes et non invasives
- ❖ Intervenir du centre vers l'extérieur des parcelles pour permettre à la faune de fuir (fauche centrifuge)
- ❖ Préférer le fauchage au broyage
- ❖ Raisonner les traitements chimiques (phytosanitaires et fertilisants (amendements et engrais))
- ❖ Utiliser des traitements antiparasitaires sans effet sur la faune non ciblée, en particulier les insectes coprophages (ne pas utiliser d'Ivermectine notamment)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Milieux urbanisés



ENGAGEMENTS

En complément des engagements et recommandations généraux, **je m'engage à :**

- Prendre en considération la présence de chauve-souris avant et pendant les éventuels travaux sur le bâti et les ouvrages d'art
- Favoriser l'implantation d'espèces indigènes méditerranéennes dans les parcs et jardins et limiter au maximum les espèces envahissantes (ex : griffe de sorcière, chèvrefeuille du japon...)

RECOMMANDATIONS

- ❖ Maintenir le bâti accueillant les chauves-souris et veiller à réaliser les travaux d'entretien en dehors des périodes d'occupation
- ❖ Eviter les traitements de boiseries à base de produits nocifs pour les chauves-souris (cf. DOCOB)
- ❖ Réaliser le traitement des charpentes entre le mois d'octobre et janvier
- ❖ Limiter les éclairages nocturnes susceptibles d'avoir un impact sur le comportement de la faune sauvage (chauves-souris, oiseaux, poissons, insectes). Préférer un système d'éclairage automatique par capteur (éclairage lors du passage de piétons/véhicules)
- ❖ Limiter les perturbations sonores susceptibles d'avoir un impact sur le comportement de la faune sauvage

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

3. RECOMMANDATIONS PAR TYPE D'ACTIVITES

Recommandations générales

RECOMMANDATIONS COMMUNES

- ❖ Prendre connaissance de la réglementation en vigueur sur le site Embouchure de l'Argens et la respecter
- ❖ Prendre connaissance de la réglementation en vigueur relative à mon activité et la respecter
- ❖ Ramener avec soi tous ses déchets (organiques ou inorganiques) ou jeter dans une poubelle
- ❖ Éviter de sortir des sentiers et des chemins et respecter le balisage existant
- ❖ Avoir un comportement discret (pas de perturbations sonores ou lumineuses)
- ❖ Ne pas manipuler les ouvrages hydrauliques (type vannes, martelières, etc.) sauf si mandaté par les gestionnaires officiels du site
- ❖ Respecter l'activité des professionnels (gestionnaires, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs...)
- ❖ Respecter la propriété privée
- ❖ Informer les membres de son organisation des enjeux présents sur le site Natura 2000 et des actions mises en place et inciter à leur respect
- ❖ Adapter (en modalité ou en intensité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation sur le site et privilégier les secteurs les moins sensibles pour les manifestations

RECOMMANDATIONS LIÉES A UNE ADHÉSION INDIVIDUELLE

- ❖ Promouvoir les principes de la charte auprès de mes connaissances et recommander leur adhésion

RECOMMANDATIONS LIÉES A UNE ADHÉSION D'UNE STRUCTURE COLLECTIVE

- ❖ Envoyer une copie de la charte à l'ensemble des adhérents de la structure
- ❖ Organiser régulièrement des réunions d'information et de sensibilisation environnementale auprès de mes adhérents, notamment sur :
 - La réglementation en vigueur sur le site fréquenté
 - Les impacts environnementaux potentiels de(s) l'activité(s) pratiquée(s)
- ❖ Collaborer à la réalisation d'opérations de gestion du site lorsque cela est possible, et selon des modalités devant être définies au cas par cas, avec la structure animatrice du site Natura 2000 (exemple d'opérations : nettoyage des plages, éradication d'espèces invasives, sensibilisation et information, etc...)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités agricoles (récolte, fourrage...)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Maintenir des bandes enherbées entre les rangs de vigne, de cultures et dans les vergers
- ❖ Réaliser les récoltes ou fauche de manière centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) pour permettre à la faune de fuir
- ❖ Limiter les apports de produits phytosanitaires et de fertilisants (amendement et engrais)
- ❖ Limiter les intrants dans les points d'eau, en particulier proscrire l'utilisation d'herbicides
- ❖ Maintenir les haies existantes et éléments isolés (arbres, bosquets...)
- ❖ Ne pas introduire ou disséminer d'espèces végétales envahissantes
- ❖ Réaliser le curage des fossés de drainage des cultures dans les dépressions d'avril à octobre (hors de la période d'hibernation de la Cistude d'Europe)
- ❖ Adapter le mode de gestion des lônes, canaux, roubines et garonnes afin de limiter les impacts sur les populations de reptiles et amphibiens

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités sylvicoles (débroussaillage, taille, coupe...)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Remplacer le débroussaillage mécanique lourd par un débroussaillage manuel plus sélectif et plus respectueux de la faune du site
- ❖ Prendre en compte l'obligation de préserver un aspect paysager attrayant, les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents malgré l'obligation d'un débroussaillage réglementaire (selon arrêté préfectoral et municipal)
- ❖ Prendre en compte l'obligation de conserver les espèces protégées (Tamaris, asperge maritime...)
- ❖ Préserver les boisements matures et sénescents
- ❖ Laisser sur pied des arbres à cavités abritant la faune et quelques bois morts (au sol et/ou sur pieds)
- ❖ Ne pas introduire ou disséminer d'espèces végétales envahissantes
- ❖ Eradiquer toute espèce végétale exogène et/ou envahissante (ex : mimosa, robinier, etc...)
- ❖ Utiliser des huiles biodégradables pour les machines (débroussailleuse, tronçonneuse, élagueuse)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités cynégétiques (chasse)



RECOMMANDATIONS « STRUCTURE COLLECTIVE »

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Informer les adhérents sur les enjeux biologiques que représente le site Natura 2000 et les informer des précautions qu'il convient éventuellement de prendre dans le cadre de leur pratique
- ❖ Limiter au maximum les risques que mon activité peut engendrer pour les personnes qui fréquentent le site en informant le public des dates et lieux des opérations de chasse
- ❖ Maintenir les habitats naturels et à améliorer la biodiversité des milieux par la pratique d'une chasse durable dans le respect d'autrui et de la faune présente
- ❖ Limiter la circulation motorisée des chasseurs en favorisant le covoiturage
- ❖ Informer la structure animatrice ou les gestionnaires de toute perturbation sensible des milieux naturels (fréquentation non autorisée, déchets, mortalité d'oiseaux, etc...)
- ❖ Veiller à ce que les opérations de gestion des milieux et des espèces ne soient pas en contradiction avec les prescriptions du DOCOB
- ❖ Ne pas introduire d'espèces animales allochtones

RECOMMANDATIONS « INDIVIDUELLE »

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Préférer l'utilisation de douilles en acier plutôt qu'en plomb pour les oiseaux (usage du plomb prohibé en zone humide et plus largement au sein d'une plaine inondable)
- ❖ Ramasser les douilles et cartouches vides et les porter au centre de récupération le plus proche
- ❖ Récupérer autant que possible les oiseaux et gibiers abattus
- ❖ Renvoyer systématiquement les bagues trouvées sur les oiseaux abattus (suivi migratoire)
- ❖ Limiter au maximum la pratique de l'agrainage, consistant à répandre des aliments destinés à attirer le gibier. Ces pratiques contribuent localement à rendre le milieu eutrophe.

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités de pêche (à pied/de bord, lagunaire)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Accéder aux étangs et cours d'eau par les sentiers et chemins réglementés
- ❖ Ne pas détruire ou endommager la végétation et le sol sur mon lieu de pêche
- ❖ Ne pas utiliser d'embarcation (électrique/thermique) pour pêcher au sein des étangs et de la Lagune sauf :
 - pour les pêcheurs professionnels sous l'égide d'une autorisation signée (convention)
 - pour études et suivis scientifiques
- ❖ Pour les pêcheurs professionnels : veiller à utiliser un filet à petites mailles (2 cm max.) et à petites entrées (quelques centimètres) afin de ne pas risquer de capturer une cistude et de la noyer, ou, à défaut, placer une bouteille d'eau vide dans la nasse pour permettre à toute Cistude capturée de survivre
- ❖ Ne pas laisser de déchets sur mon lieu de pêche (lignes, fils, sachets d'hameçons, sac d'amorce...)
- ❖ Relâcher toutes les prises que je ne vais pas consommer sauf les spécimens exogènes (ex : carpe miroir, perche soleil, poisson chat, etc...)
- ❖ Informer la structure animatrice ou les gestionnaires de l'apparition d'espèces exotiques et/ou envahissantes dans l'étang ou à ses abords ou toute autre perturbation sensible (mortalité de poissons)
- ❖ Informer la structure animatrice ou les gestionnaires de tout constat de pollution des milieux naturels, de dépôts sauvages ou toute autre dégradation
- ❖ Participer aux actions de sensibilisation portées par les gestionnaires des étangs

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités pastorales (bovins/ovins/caprins/équins)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Limiter l'utilisation des vermifuges (privilégier un suivi régulier des animaux avec traitement curatif le cas échéant, plutôt qu'un traitement préventif)
- ❖ Utiliser, lorsque cela est possible, des traitements antiparasitaires sans effet sur la faune non cible, en particulier les insectes coprophages (ne pas utiliser d'Ivermectine notamment)
- ❖ Limiter l'impact du surpâturage en procédant à une rotation des surfaces pâturées et en adaptant la charge pastorale au sol en fonction des habitats pâturés (UGB)
- ❖ Ne pas faire pâturer les troupeaux dans les zones ayant des espèces végétales à forte valeur patrimoniale
- ❖ Aménager un lieu de stockage sans contact direct avec le sol pour récupérer le fumier afin limiter au maximum l'eutrophisation du milieu (cas de la Ferme des Esclamandes)
- ❖ Ne pas faire pâturer les troupeaux au sein de ripisylves et/ou à proximité des zones humides (mares, étangs, cours d'eau...)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités de démoustication



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Ne pas utiliser le Fénitrothion pour les traitements occasionnels et inévitables sur les moustiques adultes
- ❖ Dans la mesure du possible, éviter le recours aux véhicules motorisés en espaces naturels pour l'épandage du BTI (*Bacillus thuringiensis israelensis*) en favorisant un épandage à pied
- ❖ Effectuer des épandages précis en circulant si possible à pied sur le site
- ❖ Assurer, dans l'exercice de l'activité, un rôle de sentinelle en vue du repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux
- ❖ Assurer, dans l'exercice de l'activité, un rôle de communication et de sensibilisation auprès de la population sur les gîtes potentiels et les moyens de lutte

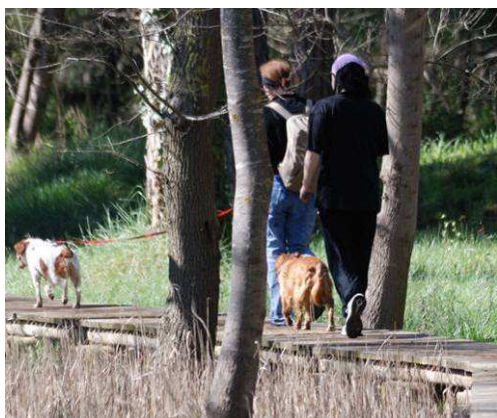
Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités pédestres

(promenade, promenade chien, marche nordique, observation)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Ne pas quitter les sentiers et chemins balisés et ne pas piétiner la végétation aux abords immédiats
- ❖ Eviter la création de nouveaux sentiers
- ❖ Garder les chiens en laisse et à proximité immédiate afin d'éviter tout dérangement de la faune et conflits avec les autres usagers et chiens
- ❖ Ramasser, dans la mesure du possible, les déjections des animaux domestiques
- ❖ Ne pas perturber la faune sauvage (ne pas approcher ou nourrir les animaux sauvages)
- ❖ Laisser à leur place les éléments naturels (pierres, bois morts, troncs d'arbres...)
- ❖ Ne pas cueillir de fleurs, ni prélever de plantes, insectes ou animaux sauvages
- ❖ Respecter les aménagements du site (mobilier, signalétique) mis en place par les gestionnaires
- ❖ Respecter la propreté et la tranquillité du site
- ❖ Etre particulièrement vigilant aux potentiels départs de feu
- ❖ Signaler rapidement à la structure animatrice ou aux gestionnaires du site d'éventuelles dégradations des sentiers et chemins (déchets...)
- ❖ Informer à la structure animatrice ou aux gestionnaires ma volonté d'organiser ou de laisser se dérouler des activités de découverte sur le site

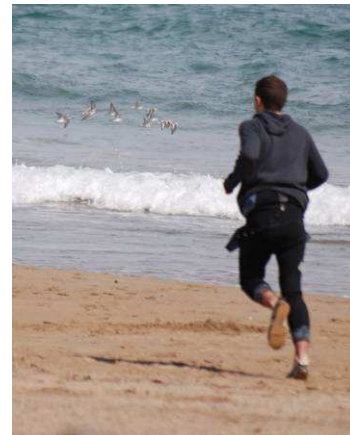
Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités sportives

(cyclisme, VTT, roller/patin à roulettes/skateboard, course à pied)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Ne pas quitter les sentiers et chemins balisés et ne pas piétiner/impacter la végétation aux abords immédiats
- ❖ Eviter la création de nouveaux sentiers
- ❖ Limiter au maximum la dégradation physique des sentiers et pistes utilisées
- ❖ Modérer mon allure au sein des espaces naturels pour limiter les conflits avec les usagers aux activités pédestres
- ❖ Pratiquer mon activité dans le respect et la discrétion nécessaire à la quiétude de la faune sauvage
- ❖ Retirer dans les 24h après une manifestation sportive (ex : Roc d'Azur) tous les équipements sur le tracé (banderoles, rubalises, barrières, passerelles...)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités équestres (centre équestre, promenade, calèche, patrouilles sécurité)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Ne pas circuler sur le site du Conservatoire du Littoral « Etangs de Villepey »
 - sauf patrouilles de sécurité
 - sauf activité de sensibilisation lors de journées organisées (Journée Mondiale des Zones Humides, etc...)
- ❖ Limiter au maximum la dégradation physique des sentiers et pistes utilisés
- ❖ Ne pas faire pâturer les chevaux :
 - dans les zones ayant des espèces végétales à forte valeur patrimoniale (voir DOCOB)
 - dans les zones sensibles à la compaction et à l'érosion
- ❖ Lorsque cela est possible, utiliser des traitements antiparasitaires sans effets sur la faune non-cible, en particulier les insectes coprophages (les résidus toxiques contenus dans les excréments peuvent tuer ces insectes)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités modélisme (aquatique, aérien)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Limiter au maximum mes déplacements sur le site pour éviter les traumatismes sur les sols et le dérangement des espèces
- ❖ Limiter la circulation motorisée des pratiquants en favorisant le covoiturage
- ❖ Maintenir les lieux en bon état de propreté
- ❖ Respecter la quiétude des lieux, proscrire en particulier tout engin à moteur thermique
- ❖ Respecter une distance suffisante avec la faune sauvage (pas d'approche avec les engins)
- ❖ Respecter les autres usagers du site, notamment les promeneurs
- ❖ Limiter le nombre de modèles à 12 maximums par lieu d'activité

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités militaires (entraînement, manœuvres)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Limiter au maximum la dégradation physique des habitats, des sentiers et pistes utilisées
- ❖ Limiter l'impact environnemental et paysager des manœuvres d'entraînement (embarquements et débarquements, déplacements...)
- ❖ Limiter au maximum les risques que mon activité peut engendrer pour les personnes qui fréquentent le site en informant le public des dates et lieux des manœuvres et déplacement
- ❖ Limiter les éclairages nocturnes susceptibles d'avoir un impact sur le comportement de la faune sauvage (chauves-souris, oiseaux, insectes, poissons). Utiliser le cas échéant des systèmes d'éclairage automatiques lors du passage de piétons/véhicules
- ❖ Limiter les nuisances sonores nocturnes susceptibles d'avoir un impact sur le comportement de la faune sauvage (chauves-souris, oiseaux)

Fait à :

Le / /

Signature de(s) adhérent(s)

Activités d'hébergement (campings, village de vacances, centre de plein air)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Signaler aux résidents qu'ils se trouvent dans un site Natura 2000 et préciser les enjeux environnementaux et socio-économiques qui en découlent à travers la démarche de promotion (site Internet, brochures, accueil...). La structure animatrice mettra à disposition des supports d'information sur le site Natura 2000, dont je pourrai bénéficier (plaquettes)
- ❖ Pratiquer une information auprès des animateurs, et du reste du personnel, sur les enjeux biologiques que représente le site Natura 2000 et les former aux précautions qu'il convient de prendre dans le cadre de leur activité.
- ❖ Ne pas vider les eaux de piscine ou de bassin dans le milieu naturel
- ❖ Favoriser l'implantation d'espèces indigènes méditerranéennes dans les jardins et limiter au maximum l'implantation d'espèces envahissantes
- ❖ Limiter au maximum l'utilisation des produits phytosanitaires et des fertilisants pour l'entretien des espaces verts, et gérer les herbes de tontes (composteurs)
- ❖ Limiter les éclairages nocturnes susceptibles d'avoir un impact sur le comportement de la faune sauvage (chauves-souris, oiseaux, insectes, poissons). Utiliser le cas échéant des systèmes d'éclairage automatiques lors du passage de piétons/véhicules
- ❖ Limiter les nuisances sonores nocturnes susceptibles d'avoir un impact sur le comportement de la faune sauvage (chauves-souris, oiseaux)
- ❖ N'entreprendre aucuns travaux sur les berges des cours d'eau susceptibles de porter atteinte aux caractéristiques hydrauliques et physico-chimiques (érosion...)
- ❖ Maintenir le bâti accueillant les chauves-souris et veiller à réaliser les travaux d'entretien en dehors des périodes d'occupation
- ❖ Créer des petits habitats favorables à la faune, même commune, dans le périmètre de la structure plantation d'arbres ou haies (uniquement des espèces autochtones), création ou maintien de micro-habitats (nichoirs, tas de bois, arbres creux...)
- ❖ Limiter l'utilisation des véhicules thermiques (voitures, bateaux) et privilégier des modes de déplacement plus écologique (vélo, transport électrique...)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités automobile (voiture, mobil-home, poids lourd, moto/quad, mobylette/scooter)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Ne pas stationner en dehors des zones réglementées et parking prévus à cet effet
- ❖ Ne pas circuler sur le site du Conservatoire du Littoral « Etangs de Villepey » sauf :
 - pour les personnes habilités à la gestion du site (gestionnaires, structure animatrice)
 - pour l'organisation de manifestations (Journée Mondiale des Zones Humides, Roc d'Azur...)
 - dans le cas d'approvisionnement des kiosques, restaurants et autre structure touristique soumis à autorisation (convention)
 - dans le cas de travaux d'entretien, de nettoyage et de gardiennage
 - dans le cas de travaux de restauration et réhabilitation d'espaces naturels
- ❖ Limiter la circulation automobile en favorisant le covoiturage (plusieurs personnes par véhicule)
- ❖ Signaler toute espèce animale percutée ou écrasée sur les routes qui traversent le site

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités aériennes (ULM, para-moteur, hélicoptère, avion, canadair)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Survoler le site du Conservatoire du Littoral « Etangs de Villepey », la ripisylve de l'Argens et la Base Nature à une altitude supérieure à 150m sauf :
 - autorisation préfectoral et demande du propriétaire de survol à basse altitude (50m) pour prises de vue photographiques des parcelles survolées
 - intervention sécurité civile (canadair lors d'incendies, hélitreuilage lors d'inondations)
- ❖ Veiller à ce que les sites de décollage et d'atterrissage ne soient pas situés dans
 - des zones à fortes valeurs patrimoniales ou
 - sensible aux perturbations du sol (compactage, érosion...)
- ❖ Ne pas décoller/atterrir ou survoler un site (et à proximité immédiate) abritant une espèce d'oiseau à forte valeur patrimoniale en période de nidification ou de reproduction (et élevage des jeunes)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités professionnelles (BTP, terrassement, pépinières...)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Demander à la structure animatrice du site Natura 2000 en cas de nouvel aménagement ou implantation d'une activité dans une nouvelle zone et/ou faire une étude d'évaluation des incidences
- ❖ Limiter au maximum la dégradation et les impacts physique des habitats, des sentiers et pistes utilisées
- ❖ Informer des risques sur les milieux naturels d'une possible introduction ou dissémination d'espèces végétales à caractère envahissant (ex : Poacées)
- ❖ Pratiquer une information auprès de l'ensemble du personnel sur les enjeux environnementaux et socio-économiques que représente le site Natura 2000 et les former aux précautions qu'il convient de prendre dans le cadre de leur activité
- ❖ Ne pas rejeter de produits polluants dans les cours d'eau et les milieux naturels

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Infrastructures

(station d'épuration, station de potabilisation, déchetterie...)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Pratiquer une information auprès de l'ensemble du personnel sur les enjeux environnementaux et socio-économiques que représente le site Natura 2000 et les former aux précautions qu'il convient de prendre dans le cadre de leur activité.
- ❖ Informer des impacts inhérents sur les milieux naturels de ce type de structures aux personnes concernées
- ❖ Ne pas rejeter de produits polluants dans les cours d'eau et les milieux naturels

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

PARTIE 4

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS

SUR LA PARTIE MARINE

1. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS GENERAUX

Habitats d'intérêt communautaire marins présents :

- ❖ Sables fins de haut niveau (Méditerranée)
- ❖ Sables fins bien calibrés (Méditerranée)
- ❖ Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond (Méditerranée)
- ❖ Sables grossiers et fins graviers brassés par les vagues (Méditerranée)
- ❖ Sables vaseux et vases lagunaires et estuariennes
- ❖ Sables supralittoraux avec ou sans lasses à dessiccation rapide (Méditerranée)
- ❖ Lasses à dessiccation lente dans l'étage supralittoral (Méditerranée)
- ❖ Sables médiolittoraux (Méditerranée)
- ❖ Sédiments détritiques médiolittoraux (Méditerranée)

Espèces d'intérêt communautaire présentes :

- ❖ Alose feinte du Rhône
 - ❖ Barbeau méridional
 - ❖ Lamproie marine
 - ❖ Blageon
- } Poissons

Principaux enjeux :

- ❖ Maintenir les habitats de plages
- ❖ Maintenir les lasses de mer
- ❖ Maintenir une bonne qualité des eaux

Rappels des bonnes pratiques sectorielles :

- ❖ Respecter la réglementation existante sur le site du Conservatoire du Littoral « Etangs de Villepey »
- ❖ Ne pas jeter ses déchets sur le site
- ❖ Ne pas vidanger ses cuves de rétention des eaux noires et eaux grises en mer.

ENGAGEMENTS GENERAUX

D'une manière générale, sur l'ensemble de la partie marine concernée, par cette charte, je m'engage à :

- Respecter la réglementation en vigueur et les consignes liées à l'usage de la mer et à l'exploitation de ses ressources
- Me conformer aux mesures de gestion et recommandations établies dans le cadre du Document d'Objectifs, et plus particulièrement au respect de l'ensemble des habitats naturels, au premier rang desquels les habitats de plages, en adoptant des principes écocitoyens
- Ne pas détruire de quelque manière que se soit la végétation sous-marine protégée (Cymodocée notamment)
- Adopter une démarche globale de respect de la qualité des eaux au travers de tous les gestes qui, en mer comme à terre, peuvent contribuer à limiter l'impact de l'homme sur la qualité des milieux aquatiques en général, marins en particulier.
- Veiller à jeter mes déchets dans des conteneurs prévus à cet effet (poubelles, conteneurs pour huiles usagées, eaux noires...)

RECOMMANDATIONS

- ❖ Informer tout professionnel ou usager intervenant sur le site de l'existence de la charte et des dispositions prévues par celle-ci.
- ❖ Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats présents sur le site Natura 2000 « Embouchure de l'Argens ».
- ❖ Informer les usagers/clients/membres que je représente, des engagements auxquels j'ai souscrit.

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

2. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR TYPES D'ACTIVITÉS

Recommandations générales

RECOMMANDATIONS COMMUNES

- ❖ Prendre connaissance de la réglementation en vigueur sur le site Embouchure de l'Argens et la respecter
- ❖ Prendre connaissance de la réglementation en vigueur relative à mon activité et la respecter
- ❖ Ramener avec soi tous ses déchets (organiques ou inorganiques)
- ❖ Ne pas perturber la faune sauvage (notamment ne pas chercher à approcher les animaux sauvages)
- ❖ Signaler à la structure animatrice du site Natura 2000 l'observation d'espèces rares ou inhabituelles
- ❖ Respecter l'activité des professionnels, notamment les pêcheurs
- ❖ Ne pas utiliser de fusée de détresse à proximité de la côte sauf en cas d'urgence
- ❖ Adapter (en modalité ou en intensité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation sur le site et privilégier les secteurs les moins sensibles pour les manifestations
- ❖ Favoriser les activités motorisées en mer plutôt qu'en rivière
- ❖ Respecter le balisage de protection des herbiers (Cymodocée)

RECOMMANDATIONS LIÉES A UNE ADHÉSION INDIVIDUELLE

- ❖ Promouvoir les principes de la charte auprès de mes connaissances et recommander leur adhésion

RECOMMANDATIONS LIÉES A UNE ADHÉSION D'UNE STRUCTURE COLLECTIVE

- ❖ Envoyer une copie de la charte à l'ensemble des adhérents de la structure
- ❖ Organiser régulièrement des réunions d'information et de sensibilisation environnementale auprès de mes adhérents, notamment sur :
 - La réglementation en vigueur sur le site fréquenté
 - Les impacts environnementaux potentiels de(s) l'activité(s) pratiquée(s)
- ❖ Collaborer à la réalisation d'opérations de gestion du site lorsque cela est possible, et selon des modalités devant être définies au cas par cas, avec la structure animatrice du site Natura 2000 (exemple d'opérations : nettoyage des plages, sensibilisation et information, etc...)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activité de plage

(baignade, naturisme, kiosques, douches, postes de secours, W.C)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Respecter les zones de délimitation des activités de plages et les autres usagers
- ❖ Utiliser les douches et WC spécialement aménagés
- ❖ Demander à la structure animatrice du site Natura 2000 en cas de nouvel aménagement ou implantation d'une activité dans une nouvelle zone
- ❖ Empêcher autant que possible les places de feu sur les plages (activité essentiellement crépusculaire/nocturne)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Nettoyage des plages (manuel et mécanique)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Ramasser les lasses de mer d'origine anthropique (bouteilles, plastiques, métaux...)
- ❖ Ne pas ramasser les lasses de mer d'origine naturelle (bois flottés, algues...)
- ❖ M'informer ou suivre une formation sur le nettoyage raisonné des plages
- ❖ Préserver les espèces protégées liées aux substrats sableux (chardon maritime, lys de mer...)
- ❖ Respecter les zonages établis lors du nettoyage des plages :
 - zones à enjeux économiques : mécanique + manuel
 - zones à enjeux environnementaux : manuel uniquement
- ❖ Ne pas intervenir sur les dunes et haut de plages sauf en présence des gestionnaires et/ou animateur
- ❖ Evacuer les déchets des travaux de nettoyage ou les stocker sur des aires appropriées (sacs à récupérer)
- ❖ Lors du nettoyage mécanique, respecter une distance suffisante (2m) à proximité des aménagements (ganivelles, panneaux) pour éviter leur déchaussement

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activité de pêche (de bord, de plaisance, professionnelle)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Disposer de la documentation sur les tailles minimales de capture des poissons ainsi qu'un instrument de mesure (cf. annexes)
- ❖ Mesurer systématiquement les poissons capturés et relâcher les spécimens trop petits
- ❖ Relâcher immédiatement toute espèce d'intérêt communautaire : Alose feinte du Rhône, Lamproie marine, Barbeau méridional
- ❖ Rester à distance des colonies d'oiseaux marins (cas des pêcheurs de bord de mer)
- ❖ Ne pêcher que pour ma consommation personnelle (et cercle familial restreint)
- ❖ Relâcher toutes les prises que je ne vais pas consommer
- ❖ Limiter le nombre de captures quotidiennes (cas des pêches de bord et de plaisance) (fixer si possible un seuil, par exemple un maximum de 5 poissons / jour / personne)
- ❖ Ne pas laisser ou jeter d'objets liés à mon activité dans la mer (fils de pêche, filets, casiers, etc...)
- ❖ Signaler à la structure animatrice tout engin de pêche perdu sur le site pour limiter son impact sur les fonds marins

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Navigation nautique de plaisance (voilier, bateau moteur, transport maritime)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Informer les plaisanciers (capitainerie) des objectifs de la démarche Natura 2000 et de la grande sensibilité des milieux et des paysages du site. La structure animatrice mettra à disposition des supports d'information sur le site Natura 2000, dont je pourrai bénéficier (plaquettes)
- ❖ Amarrer les embarcations sur des équipements de mouillage fixe lorsque que ceux-ci sont disponibles
- ❖ Ne pas jeter l'ancre dans les zones de présence de la Cymodocée
- ❖ Adapter les trajectoires de navigation en fonction du zonage de protection de la Cymodocée
- ❖ Respecter l'emplacement qui m'a été attribué par les autorités maritimes
- ❖ Respecter toute les limitations de vitesse
- ❖ N'utiliser que des produits biodégradables (huiles, produits de nettoyage, etc...)
- ❖ Ne procéder aux opérations d'entretien moteur et rechargement de carburant qu'à quai
- ❖ Utiliser, si possible, un carburant dépourvu de soufre
- ❖ Inspecter régulièrement les endroits du bateau prédisposés aux fuites de substances toxiques (réservoirs, filtres, tuyaux d'alimentation, etc...)
- ❖ Disposer d'éponges absorbantes de produits toxiques
- ❖ Utiliser des peintures non toxiques sur les coques
- ❖ Evacuer à terre les eaux usées du bateau et ne rejeter aucun résidu dans le milieu naturel
- ❖ Respecter les signalétiques des autres usagers de la mer (plongeurs, pêcheurs...)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Navigation nautique légère (canoë kayak, aviron, pirogue, pédalo)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Eviter, dans la mesure du possible, de piétiner ou d'arracher la végétation au niveau des zones de débarquement d'embarquement et lors de la navigation
- ❖ Conserver les arbres et bois morts en bordure de cours d'eau et les herbiers de plantes aquatiques nécessaire au développement de la faune sauvage
- ❖ Respecter la propreté et la tranquillité du site
- ❖ Informer mon personnel encadrant, mes clients et adhérents des objectifs de la démarche Natura 2000 et de la grande sensibilité des milieux et des paysages du site
- ❖ Pratiquer mon activité dans le respect et la discrétion nécessaire à la quiétude de la faune sauvage

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activité nautique légère (kite-surf, planche à voile, surf, paddleboard, skimboard, bodyboard)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Ne pas laisser de sac à sable sur la plage quand j'ai fini de faire mon activité
- ❖ Ne pas naviguer à proximité des filets de pêche
- ❖ Ne pas pratiquer mon activité en dehors de la zone prévue, afin de respecter les autres usagers
- ❖ Limiter au maximum ma présence sur l'interface terre/mer pour limiter l'érosion du linéaire côtier
- ❖ Participer à la collecte des données relatives à la fréquentation du site à la condition que les données que je transmets restent anonymes et soient traitées de façon globale.
- ❖ Informer mon personnel encadrant, mes clients et adhérents des objectifs de la démarche Natura 2000 et de la grande sensibilité des milieux et des paysages du site

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activité nautique motorisée (jet-ski, ski nautique, parachute ascensionnel)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Informer mon personnel encadrant, mes clients et adhérents des objectifs de la démarche Natura 2000 et de la grande sensibilité des milieux et des paysages du site
- ❖ Limiter, dans la mesure du possible, le piétinement au niveau des zones de débarquement et d'embarquement
- ❖ Respecter toutes les limitations de vitesse, notamment dans la bande des 300 mètres
- ❖ Respecter les signalétiques des autres usagers de la mer (plongeurs, pêcheurs...)
- ❖ Utiliser des produits biodégradables pour le nettoyage des jet-skis

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activité sous-marine (plongée, randonnée palmée)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Informer les plongeurs de l'intérêt communautaire des habitats et milieux sous-marins du site
- ❖ Amarrer les embarcations de plongée sur des équipements de mouillages fixes lorsqu'ils sont disponibles
- ❖ Ne pas jeter l'ancre dans les zones de présence de la Cymodocée
- ❖ Ne pas nourrir la faune sous-marine et ne pas utiliser de procédé attractif
- ❖ Eviter tout contact physique avec la faune et la flore sous-marine ainsi qu'avec le substrat
- ❖ Proscrire toute action de perturbation, de prélèvement ou de destruction des espèces
- ❖ Limiter au maximum l'usage d'éclairage sous-marin et le nombre de plongées de nuit (repos de la faune)
- ❖ Signaler la présence des algues envahissantes du genre *Caulerpa* auprès de la structure animatrice, sans procéder à quelconque arrachage

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

PARTIE 5

ADHESION A LA CHARTE NATURA 2000

ADHESION A LA CHARTE NATURA 2000

site « Embouchure de l'Argens » FR9301627

Cochez le type d'engagements pour lesquels vous adhérez à la Charte.
Le détail des engagements est précisé dans la déclaration d'adhésion à la Charte.

Engagements et recommandations généraux sur la partie terrestre

Recommandations par Habitats

- Milieux littoraux
- Milieux humides et aquatiques
- Milieux forestiers
- Milieux ouverts et agricoles
- Milieux urbanisés

Recommandations générales par types d'activités

- Activités agricoles (récolte, fourrage...)
- Activités sylvicoles (débroussaillage, taille, coupe...)
- Activités cynégétiques (chasse)
- Activités de pêche (à pied/de bord, lagunaire)
- Activités pastorales (bovins/ovins/caprins/équins)
- Activités de démoustication
- Activités pédestre (promenade, promenade chien, marche nordique, observation)
- Activités sportives (cyclisme, VTT, roller/patin à roulettes/skateboard, course à pied)
- Activités équestres (centre équestre, promenade, calèche, patrouilles sécurité)
- Activités militaires (entraînement, manœuvres)
- Activités d'hébergement (campings, village de vacances, centre de plein air...)
- Activités automobile (voiture, mobil-home, poids lourd, moto/quad, mobylette/scooter)
- Activités aériennes (ULM, para-moteur, hélicoptère, avion, canadair...)
- Activités professionnelles (BTP, terrassement, pépinières...)
- Infrastructures (station d'épuration, station de potabilisation, déchèterie,...)

Engagements et recommandations généraux sur la partie marine

Recommandations générales par types d'activités

- Activité de plage (baignade, naturisme, kiosques, douches, postes de secours, W.C)
- Nettoyage des plages (manuel et mécanique)
- Activité de pêche (de bord, de plaisance, professionnelle)
- Navigation nautique de plaisance (voilier, bateau moteur, transport maritime)
- Navigation nautique légère (canoë kayak, aviron, pirogue, pédalo)
- Activité nautique légère (kite-surf, planche à voile, surf, paddleboard, skimboard, bodyboard)
- Activité nautique motorisé (jet-ski, ski nautique, parachute ascensionnelle)
- Activité sous-marine (plongée, randonnée palmée)

Propriétaires et mandataires

Je soussigné(e) Mlle / Mme / M....., propriétaire / mandataire principal(e) des parcelles engagées dans cette Charte, en accord avec :

Mlle / Mme / M..... propriétaire / mandataire

Mlle / Mme / M..... propriétaire / mandataire

Mlle / Mme / M..... propriétaire / mandataire

cosignataire(s) le cas échéant,

atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de la présente Charte et m'engage à respecter les engagements et recommandations cochés ci-dessus. J'atteste officialiser mon engagement en remplissant la déclaration d'adhésion à la Charte Natura 2000 du site « Embouchure de l'Argens » qui précise ma qualité et les parcelles pour lesquelles je m'engage.

Je suis informé(e) que mon engagement vis-à-vis de cette Charte est valable 5 ans à compter de la date indiquée sur l'accusé réception de mon dossier envoyé par la DDTM.

Usagers et ayant droit

Je soussigné(e) Mlle / Mme / M....., usager/ayant droit du site en tant que (précisez)

atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de la présente Charte et m'engage à respecter les engagements cochés ci-dessus.

Fait à :

Le :

Signature(s) de(s) l'adhérent(s)

ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

Je déclare adhérer à la charte Natura 2000 pour une durée de :

5 ans
charte,

dans le cas où je suis cessionnaire de terrains sur lesquels le cédant avait signé une
jusqu'au _____

à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet d'adhésion par la DDT(M).

Je m'engage (nous nous engageons) :

- A respecter les engagements généraux qui concernent tout le site Natura 2000
- A respecter, pour les parcelles identifiées précédemment, l'ensemble des engagements concernant les milieux et les activités dont je suis utilisateur et titulaire des droits réels et personnels en tant que mandataire ou en tant que propriétaire (voir la liste des engagements figurant dans la charte)
- A informer la DDT(M) et le service fiscal départemental concernés en cas de cession pendant la durée d'engagement de tout ou partie des parcelles pour lesquelles des engagements ont été souscrits,
- A me soumettre à tout contrôle administratif et sur place prévus par la réglementation, à permettre l'accès de mes parcelles aux autorités compétentes pour les contrôles et à favoriser ces contrôles.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements concernant ma situation et concernant mon adhésion.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularités ou de non respect de mes (nos) engagements, mon adhésion (notre adhésion) peut être suspendue pour une durée qui ne peut excéder un an. Par conséquent, les exonérations fiscales dont je peux bénéficier au cours de ma période d'adhésion peuvent également être suspendues pour la même période.

EXONERATION DE LA TFPNB

Je demande (nous demandons) à bénéficier de l'exonération sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour les parcelles dont la liste figure en annexe 2

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent
(du représentant en cas de personnes morales)

PIECES FOURNIES

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
Ce formulaire d'adhésion comporte __ pages « Annexe 1 » (identification des utilisateurs des parcelles en cas d'adhésion conjointe)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire d'adhésion comporte __ pages « Annexe 2 » (liste des parcelles cadastrales concernées par l'adhésion, sur d'autres départements)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire d'adhésion comporte __ pages « Annexe 3 » (signature des différents utilisateurs des parcelles en cas d'adhésion conjointe)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un plan de situation des parcelles, à une échelle 1/25000 ^{ième} ou plus précise, permettant de repérer les terrains concernés et le périmètre du site si les terrains sont en bordure du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un extrait de matrice cadastrale récent et un plan cadastral des parcelles engagées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un exemplaire de la charte du site, remplie, datée et signée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TRANSMISSION DE VOTRE DECLARATION D'ADHESION

Une copie de votre déclaration d'adhésion (y compris l'ensemble des pièces jointes mentionnées ci-dessus) devra être transmise :

- A chaque direction départementale des Territoires et de la Mer (DDT/ DDTM) concernée par des parcelles engagées,
- A chaque service fiscal des départements concernés par les parcelles engagées, accompagnée de l'accusé réception de votre déclaration de la DDT(M) du département.

Pensez à conserver un exemplaire de votre déclaration.

ANNEXE 2

LISTE DES PARCELLES CADASTRALES CONCERNÉES PAR L'ADHESION, PAR DEPARTEMENT

*(Si le formulaire d'adhésion concerne des parcelles localisées sur plusieurs départements, compléter également l'annexe 2 pour les autres départements concernés)
pour lesquelles l'adhérent ou les adhérents disposent de droits réels et personnels*

Département : _____ |__||__|

Commune	Section ⁷	Numéro	Surface totale de la parcelle (ha)	Type de mandat (bail rural ou autres)	Type(s) de milieu(x) concerné(s) selon la nomenclature adoptée dans la charte	Type(s) d'activité(s) concernée(s) selon la nomenclature adoptée dans la charte	Nom du/des mandataires concernés ⁸

Département : _____ |__||__|

Commune	Section ⁹	Numéro	Surface totale de la parcelle (ha)	Type de mandat (bail rural ou autres)	Type(s) de milieu(x) concerné(s) selon la nomenclature adoptée dans la charte	Type(s) d'activité(s) concernée(s) selon la nomenclature adoptée dans la charte	Nom du/des mandataires concernés ¹⁰

⁷ Section et numéro de la parcelle cadastrale
⁸ A compléter en cas d'adhésion conjointe, en remplissant pour une même parcelle cadastrale une ligne par mandat/mandataire
⁹ Section et numéro de la parcelle cadastrale
¹⁰ A compléter en cas d'adhésion conjointe, en remplissant pour une même parcelle cadastrale une ligne par mandat/mandataire

ANNEXE 3

SIGNATURES DES DIFFERENTS UTILISATEURS DES PARCELLES EN CAS D'ADHESION CONJOINTE

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

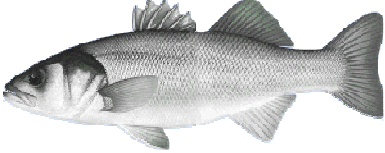
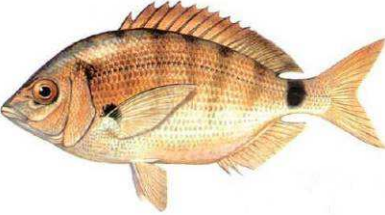


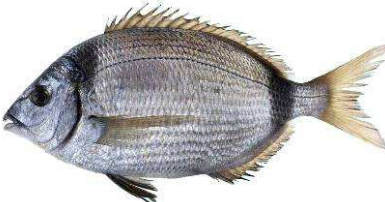


NOM : _____


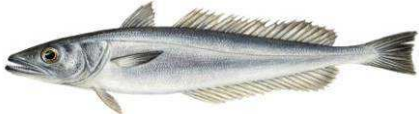
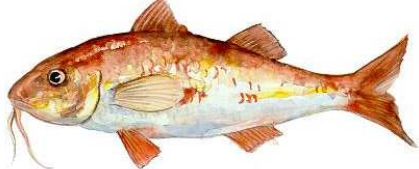






Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)


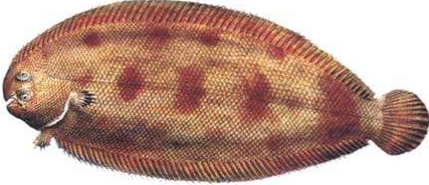
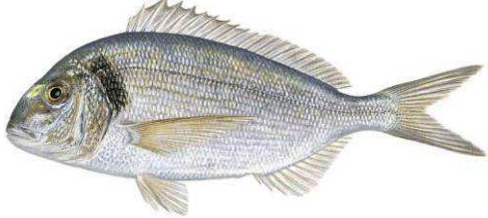


ANNEXES

Tailles minimales des poissons et organismes marins – Méditerranée

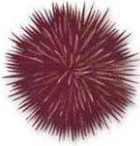

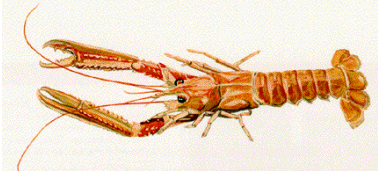

Conformément au Règlement CE 1967/2006 du 21.12.2006, concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée et modifiant le règlement (CEE) n° 284 7/93 et abrogeant le règlement (CE) n° 1626/94.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Taille minimale de capture	Photo / Dessin
<i>Dicentrarchus labrax</i>	Loup (ou Bar)	25 cm	
<i>Diplodus annularis</i>	Sparaillon (ou Pataclet)	12 cm	
<i>Diplodus puntazzo</i>	Sar à museau pointu	18 cm	
<i>Diplodus sargus</i>	Sar commun	23 cm	
<i>Diplodus vulgaris</i>	Sar à tête noire (ou Veirade)	18 cm	
<i>Engraulis encrasicolus</i>	Anchois	9 cm	
<i>Epinephelus spp*</i>	Mérou*	45 cm	

<i>Lithognathus mormyrus</i>	Marbré	20 cm	
<i>Merluccius merluccius</i>	Merlu	20 cm	
<i>Mullus spp</i>	Rouget	11 cm	
<i>Pagellus acame</i>	Pageot acarné	17 cm	
<i>Pagellus bogaraveo</i>	Dorade commune	33 cm	
<i>Pagellus erythrinus</i>	Pageat commun (ou Pageot rouge)	15 cm	
<i>Polyprion americanus</i>	Cernier atlantique	45 cm	
<i>Saprus pagrus</i>	Pagre commun	18 cm	
<i>Sardina pilchardus</i>	Sardine	11 cm	

<i>Scomber spp</i>	Maquereau	18 cm	
<i>Solea vulgaris</i>	Sole commune	20 cm	
<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	20 cm	
<i>Thunnus thynnus*</i>	Thon rouge*	115 cm ou 30 kg	
<i>Trachurus spp</i>	Severau (ou Chinchard)	15 cm	

*** interdit en pêche de loisir (espèce protégée)**

<i>Paracentrotus lividus</i> **	Oursin violet**	5 cm (hors piquants)	
<i>Homarus gammarus</i>	Homard	30 cm LT ou 10.5 cm LC	
<i>Nephrops norvegicus</i>	Langoustine	7 cm LT ou 2 cm LC	
<i>Palinuridae</i>	Langouste	9 cm LC	

LT : Longueur totale LC : Longueur céphalothoracique

**** interdit du 16 avril au 31 octobre**

Pour les pêcheurs de loisir : quantité autorisée = 4 douzaines d'oursins / pêcheur / jour

Cas de pêche au moyen d'un navire de plaisance = maximum de 10 douzaines d'oursins / navire / jour
au-delà de deux personnes embarquées